

### CANTON DE GENÈVE

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination des artères de la commune de Lancy (et des communes limitrophes d'Onex et de la Ville de Genève, section Plainpalais)

du 3 février 1982



# LE CONSEIL D'ÉTAT

- vu l'accord préalable de la commune de Lancy,
- vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature,
- vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

#### ARRETE

## A. L'officialisation des anciennes dénominations suivantes :

- 3. Chemin Annevelle, artère partant de l'avenue du Plateau et aboutissant à la route de Chancy avec embranchement pour accès à la passerelle de Tivoli, 556
- 4. Chemin des Avanchis, artère sans issue partant de la route de La-Chapelle en direction nord-est, CV 60320
- 8. Chemin de la Bâtie, artère partant de la route de Saint-Georges, joignant l'extrémité de l'avenue du Cimetière et se terminant au delà (Bois de la Bâtie), Che 1445
- 16. Chemin de la Caroline, artère partant de la rue des Bossons et aboutissant à l'avenue des Grandes-Communes, CV-3330
- 19. Chemin de la Chaumière, artère sans issue partant de la route de La-Chapelle en direction sud-ouest, (V-535)
- 20. Avenue du Cimetière, artère partant de la route de Saint-Georges et aboutissant au chemin de la Bâtie (en faisant limite avec la Ville de Genève, section Plainpalais), CV-6040
- 23. Chemin des Clochetons, artère partant de la route de Chancy et aboutissant au chemin de la Solitude, Co 6237